



## Conseil économique et social

Provisoire

8 octobre 2004

Français

Original: Anglais

---

### Session de fond de 2004

Débat général

#### Compte rendu analytique provisoire de la 39<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 juillet 2004, à 10 heures

*Président:* M. Koonjul (Vice-Président)..... (Maurice)

### Sommaire

Application et suivi des recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

- a) Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-42721 (F)



*En l'absence de M<sup>me</sup> Risa (Finlande), M. Koonjul (Maurice), Vice-Président, prend la Présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Application et suivi des recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (A/59/98-E/2004/79, E/2004/52 et E/2004/71)**

- a) **Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/92-E/2004/73, A/59/92/Add.1-E/2004/73/Add.1 et A/59/92/Add.2-E/2004/73/Add.2)**
- b) **Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/59/94-E/2004/77 et E/2004/54)**

**Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (E/2004/71)**

1. **Le Président** informe le Conseil que le Bureau, après avoir examiné une lettre du Président du Comité du programme et de la coordination (CPC) demandant que le rapport du CPC soit examiné à une date ultérieure, lors d'une reprise de la session du Conseil, a décidé de faire droit à cette demande.

2. **M. Chowdhury** (Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le deuxième rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles (E/2004/77). Les progrès accomplis par les PMA sur la voie de la réalisation des objectifs de Bruxelles sont très variables: quelques PMA ont accompli des progrès remarquables mais dans d'autres, leur réalisation a été entravée par un taux élevé d'accroissement démographique, la persistance de conflits et des catastrophes naturelles, ainsi que par la pandémie de VIH/sida, qui a particulièrement touché les PMA, surtout en Afrique et en Asie, également affectés par le paludisme.

3. En ce qui concerne la sous-alimentation, l'on ne peut relever aucun changement tangible, mais des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de

l'enseignement primaire universel pour ce qui est de l'accès des garçons et des filles à l'éducation ainsi que dans le domaine de l'alphabétisation. Aux niveaux secondaire et tertiaire, toutefois, tous les PMA sont en retard. En moyenne, la représentation des femmes aux organes législatifs est également restée faible.

4. L'agriculture devrait être un moteur de la croissance et du revenu dans les PMA, mais la production est en baisse et les PMA sont marginalisés dans le commerce de produits agricoles et l'appui qui leur est accordé dans ce domaine par les pays de l'OCDE est en baisse. En dépit de la priorité élevée qui est accordée au développement de l'infrastructure dans le Programme de Bruxelles, celle-ci reste rudimentaire dans la plupart des PMA et en particulier dans les pays sans littoral, et le fossé numérique entre les PMA et les pays développés est aussi large que jamais.

5. Tandis que les possibilités d'exportation vers les pays développés restent sérieusement limitées pour les PMA, le renforcement de la coopération Sud-Sud se traduit par un partage de connaissances, un transfert des technologies et un développement du commerce entre les autres pays en développement et les PMA, dont les exportations ont plus que doublé au cours des dix dernières années. La reconnaissance de la nécessité d'accorder un traitement spécial aux PMA et la reprise des négociations touchant l'établissement d'un système global de préférences commerciales (SGPC) entre pays en développement à la onzième session de la CNUCED offrent de véritables perspectives d'expansion des échanges pour les PMA.

6. La plupart des PMA ont adopté les politiques préconisées dans le Programme de Bruxelles, et nombre des 23 pays d'Afrique qui se sont portés volontaires pour participer au Mécanisme d'examen par les pairs, mécanisme qui fera date, sont des PMA. Le Bureau du Haut Représentant a entrepris la préparation d'un recueil de meilleures pratiques pour faire connaître cet effort. Néanmoins, beaucoup de contraintes majeures continuent d'entraver les efforts de développement des PMA. C'est certes à eux qu'il incombe au premier chef de mettre en oeuvre le Programme au plan national, mais le rapport invite leurs partenaires de développement du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux et multilatéraux à leur apporter un appui pour les aider à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et techniques. Le Bureau du Haut Représentant a entrepris différentes initiatives

pour mobiliser un soutien et veiller à ce que les populations de ces pays viennent en tête de l'ordre du jour mondial grâce à des activités de suivi du Programme de Bruxelles et à la coordination à tous les niveaux, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, au moyen de ses propres ressources et de celles de mécanismes du Secrétariat comme le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif chargé des affaires économiques et sociales. Il est envisagé de créer une équipe spéciale interorganisations pour promouvoir une approche plus cohérente de la mise en oeuvre du Programme au plan mondial. Aux échelons régional et national aussi, le Bureau du Haut Représentant s'emploie activement à appuyer les efforts déployés et à maximiser les effets de synergie. Il a été organisé en mai un atelier à l'intention des points focaux nationaux des PMA afin de les mettre mieux à même de suivre la mise en oeuvre du Programme, d'échanger des données d'expérience et de poser les bases de la coopération future.

7. Le suivi et la mise en oeuvre du Programme et l'établissement de rapports à ce sujet constituent un défi majeur pour le Bureau du Haut Représentant en raison non seulement de la façon dont certains objectifs sont formulés mais aussi du manque de données, que beaucoup de PMA ne peuvent pas rassembler, faute de moyens et d'infrastructure. Il faudra choisir une date appropriée pour l'examen à moyen terme, et le processus d'examen auquel doit procéder le Conseil en 2006 devra peut-être être ajusté comme il convient à cette fin. Le Bureau du Haut Représentant souhaiterait vivement recevoir des indications à ce sujet.

8. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) déclare que, depuis le Sommet du Millénaire et les Sommets de Monterrey et de Johannesburg, les questions de développement sont au premier plan de l'ordre du jour multilatéral et que le moment est venu de passer des engagements à l'action. Le Conseil a un rôle clé à jouer dans la mise en oeuvre d'une approche coordonnée et cohérente et la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale constitue un cadre solide. Dans sa résolution 2003/6, le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui soumettre un rapport mis à jour (E/2004/71), lequel non seulement contient des informations au sujet des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale qui ont été

appliquées jusqu'à présent mais qui comporte également des recommandations pour l'avenir.

9. Trois aspects de la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale intéressent directement le travail du Conseil. Le premier est une analyse approfondie des thèmes intersectoriels qui constituent le fil conducteur des décisions prises à l'issue des grandes conférences et des réunions au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies afin de promouvoir l'application d'une approche intégrée et coordonnée. À la session en cours, les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination ont été liés, à la satisfaction des participants.

10. Le deuxième aspect pertinent tient à la coordination et au resserrement des relations entre les commissions techniques, les commissions régionales, les organismes du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les institutions financières et commerciales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les liens entre toutes ces institutions, d'une part, les ONG et le secteur privé, de l'autre. Il serait possible de resserrer les liens entre l'Assemblée générale, le Conseil et les commissions techniques, d'une part, et les organes directeurs du reste du système des Nations Unies, d'autre part, ainsi que de renforcer la contribution des instances régionales à la mise en oeuvre intégrée des décisions prises par les grandes conférences des Nations Unies, ce pour quoi le Secrétaire général propose dans son rapport un certain nombre de mesures, notamment en vue d'améliorer la coopération avec les fonds et programmes des Nations Unies. Il importe également de faire en sorte que toutes les parties prenantes intéressées continuent d'être associées systématiquement à ce processus ainsi que de renforcer l'interaction entre le Conseil et les institutions financières et commerciales.

11. Le troisième aspect est le rôle qui incombe au Conseil en ce qui concerne aussi bien la suite à donner aux récentes conférences que la préparation du débat de haut niveau pendant la session de l'Assemblée générale, le Conseil devant en l'occurrence s'attacher à déterminer comment il peut au mieux contribuer à ce débat en sa qualité propre mais aussi mobiliser à cette fin les contributions des commissions techniques, des commissions régionales et des autres instances intéressées.

12. Il y a de même trois éléments clefs à prendre en considération pour améliorer la cohérence de l'élaboration des politiques au plan intergouvernemental et resserrer les liens entre la formulation des politiques et l'élaboration et l'exécution des programmes aux échelons tant national que régional. Le premier est l'établissement d'un cadre qui permettrait de relier les Objectifs du Millénaire pour le développement et les thèmes communs des grandes conférences des Nations Unies afin d'améliorer l'impact de l'examen qui doit avoir lieu en 2005 et des mesures qui doivent être adoptées pour y donner suite. Le deuxième est l'examen triennal d'ensemble des politiques concernant les activités opérationnelles pour le développement que l'Assemblée générale doit entreprendre à sa prochaine session, pour lequel le Conseil a préparé le terrain pendant son débat consacré aux questions opérationnelles, la semaine précédente. Le Conseil devrait s'efforcer de déterminer comment les indications de politique générale élaborées à la suite de cet examen pourraient au mieux être intégrées aux activités de formulation des politiques des commissions techniques et des conseils d'administration des organismes du système de manière à permettre une fécondation croisée et à créer de nouveaux effets de synergie. Le troisième est la nécessité pour les commissions régionales d'être associées aux processus de manière à donner à ces derniers une dimension régionale et de faire de leur travail un élément faisant partie intégrante du processus de préparation des mesures à prendre en 2005 pour donner suite aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale.

13. **M. Davidse** (observateur des Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays participant au processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie et Monténégro) ainsi que des pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen (Liechtenstein et Norvège), se félicite de la déclaration faite par le Haut Représentant et par l'accent qu'il a mis sur les questions qui intéressent plus directement les PMA, en relevant toute l'importance que revêtira l'année à venir pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le débat au niveau ministériel devrait être axé sur la suite donnée aux grandes conférences et sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et

des Objectifs du Millénaire pour le développement, tandis que le débat consacré aux questions de coordination devrait être centré sur la façon dont le système des Nations Unies a contribué à réaliser tous ces objectifs. Ainsi, la session de fond de 2005 contribuerait à l'examen d'ensemble qui doit avoir lieu cette année-là, ce qui appellerait l'attention sur les questions liées au développement économique et social durable et aux droits de l'homme et focaliserait mieux l'ordre du jour du Conseil.

14. La discussion concernant l'élaboration d'un programme pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination a été utile et a répondu aux souhaits formulés par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/270 B. Le Conseil et ses commissions techniques jouent un rôle important dans l'action visant à donner suite aux grandes conférences des Nations Unies, et ce de plusieurs façons différentes: premièrement, par le biais de la réunion de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC en vue de discuter de la suite à donner au Consensus de Monterrey, qui a mis en relief les aspects financiers des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le deuxième aspect important du rôle joué par le Conseil tient à l'action qu'il mène par le biais de la Commission du développement durable, laquelle, dans les activités qu'elle a entreprises pour donner suite à la réunion de Johannesburg, a identifié les principaux problèmes à résoudre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport, le Conseil pourra examiner l'année suivante les enseignements à tirer de la nouvelle approche suivie par la Commission, qui a débouché sur une série de mesures concrètes qui a permis de mieux comprendre le rôle des différents acteurs aux divers niveaux. Les autres commissions techniques devraient également s'employer à déterminer comment elles pourraient réformer leurs modalités de travail pour donner effet à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. À sa dernière session, la Commission de la population et du développement a réaffirmé son attachement au Programme d'action du Caire, lequel revêt de l'avis de l'Union européenne une importance fondamentale pour la réalisation des objectifs fixés dans les domaines du développement et des droits de l'homme, et a adopté une résolution mettant en relief la nécessité de mettre en oeuvre ce programme si l'on veut réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission de statistique s'est

attachée à élaborer des indicateurs de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'Union européenne rendra compte plus en détail en 2005 sur la contribution qu'elle a apportée à cet égard. Toutes les commissions techniques devront mettre l'accent sur l'année 2005 à mesure que celle-ci approche, notamment la Commission de la condition de la femme, dix ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, et la Commission du développement social, qui doit passer en revue la mise en oeuvre de son Programme de travail de Copenhague en 2005. Il importe également de resserrer la coordination entre les conseils d'administration des fonds et programmes pour donner la suite appropriée aux décisions prises lors des sommets et grandes conférences des Nations Unies. Les efforts déployés dans ce sens par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et son Comité de haut niveau sur les programmes sont hautement appréciés. Grâce à tout ce travail, le Conseil devrait parler d'une voix éloquente en 2005 pour diffuser un message de développement durable, de justice sociale et de grands espoirs pour l'avenir.

15. **M. Rangel** (observateur du Mexique) réitère l'engagement dépourvu d'équivoque de son pays en faveur de la mise en oeuvre des accords intervenus lors de la Conférence internationale sur le financement du développement ainsi que son ferme appui au Conseil en tant que pilier essentiel du mécanisme de suivi de cette conférence. L'observateur du Mexique relève avec plaisir que l'esprit de Monterrey est reflété dans les programmes de travail des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et du système des Nations Unies. Il est particulièrement encourageant de noter que la société civile et le secteur privé ont eux aussi participé à la mise en oeuvre du processus de Monterrey. Il faut néanmoins que le Conseil mène à bien l'évaluation en cours afin d'améliorer le mécanisme mis en place pour donner suite à la conférence.

16. Au plan international, le Mexique a accueilli un colloque sur le thème "Réinventer le gouvernement" ainsi que la conférence de signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au plan national, le Mexique a promulgué différentes lois comme la loi fédérale sur la transparence et l'accès à l'information détenue par l'administration publique ainsi qu'une loi garantissant l'accès à la fonction publique sur la base du mérite.

17. L'approche intégrée qui a été suivie pour s'attaquer aux problèmes de développement identifiés à Monterrey doit être pleinement respectée et maintenue. Pour accélérer la mise en oeuvre du Consensus, il faudra sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'application du Programme de Doha, particulièrement dans des domaines comme les subventions agricoles et l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés. La réforme de l'architecture financière internationale, d'autre part, exige une participation accrue des pays en développement aux processus de prise de décisions des institutions financières internationales. Il ne s'est pas encore avéré possible de stopper la baisse de l'aide publique au développement, et il importerait de donner un élan nouveau à cette modalité de financement du développement. Dans les efforts déployés pour donner suite à la Conférence de Monterrey, il conviendra de nouer des alliances pour faciliter l'application des engagements pris, et le Conseil devra aider à définir les lignes directrices à suivre en matière d'évaluation et d'examen, identifier les problèmes et les priorités et promouvoir des cadres de coopération novateurs.

18. Pour le Mexique, non seulement importe-t-il au plus haut point que les États Membres honorent pleinement les engagements qu'ils ont pris à Monterrey, mais cela constitue aussi une condition préalable indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le dialogue que le Conseil doit mener avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC en 2005 devra tendre à déterminer comment le Consensus de Monterrey peut être reflété dans la réalisation des Objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement social et économique fixés au plan international. Il faudra également réfléchir à la date à laquelle devra avoir lieu le débat de haut niveau de l'Assemblée générale consacré au financement du développement.

19. **M<sup>me</sup> Liu Hua** (Chine) fait observer qu'il ressort de l'examen de la question du financement du développement que, dans l'ensemble, les progrès demeurent inégaux et insuffisants. Les gouvernements nationaux devraient, pour mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey, assumer la responsabilité primordiale en matière de financement du développement, exploiter leur propre potentiel et renforcer leurs propres capacités. Ils devraient en outre, sur la base des réformes en cours, continuer d'accélérer la réforme des marchés, d'améliorer la

gestion, de revivifier le secteur des entreprises et de mobiliser des ressources financières.

20. Il est nécessaire par ailleurs d'améliorer et de renforcer la gestion au plan mondial et d'établir un cadre financier international et un système commercial multilatéral qui soient justes, équitables et efficaces. La coordination et la coopération entre les institutions économiques internationales devraient être renforcées, et l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan à cet égard. Un système commercial multilatéral équitable constituerait pour les pays en développement un moyen important d'exploiter leurs avantages comparatifs pour pouvoir ainsi mobiliser des ressources financières et réaliser leur développement économique et social. Toutes les parties qui participent au nouveau cycle de négociations de l'OMC devraient tirer des enseignements de la Conférence de Cancún et faire preuve de détermination et de sagesse pour concilier les intérêts des diverses parties en tenant spécialement compte des besoins des pays en développement.

21. Les pays développés doivent d'urgence honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de financement afin de préserver la qualité et le volume de l'aide au développement. À cet égard, il importe non seulement d'améliorer l'efficacité de l'APD mais aussi de l'accroître. Les pays donateurs et les pays bénéficiaires devraient à cette fin travailler en association sur un pied d'égalité et collaborer sur la base du respect mutuel.

22. Le financement du développement constituant une condition sine qua non de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la représentante de la Chine considère qu'après avoir mis en place un cadre d'évaluation pour la réalisation de ces objectifs, les différentes parties devraient superviser l'application du Consensus de Monterrey, l'évaluation devant relever au premier chef de la responsabilité du système des Nations Unies. Les avantages comparatifs en matière de collecte des données et de statistique de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des autres institutions internationales devraient être exploités pour mener à bien une évaluation d'ensemble. La Chine appuie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour renforcer leur coopération et leur coordination au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe, à ce propos, d'encourager

une pleine participation à ce processus des gouvernements, du secteur privé et des organisations non gouvernementales afin d'améliorer la complémentarité de leurs activités respectives et faire en sorte qu'elles se renforcent mutuellement.

23. La délégation chinoise formule l'espoir qu'il sera formulé en vue de garantir la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey un plan général indiquant les mesures concrètes à adopter pour y donner suite et comportant des programmes hautement fonctionnels énonçant les différentes étapes des activités réalisées dans les domaines clefs. La Chine appuie l'initiative des pays en développement concernant la création d'activités spéciales sur le financement du développement afin de faire en sorte que toutes les parties intéressées appliquent efficacement le Consensus de Monterrey.

24. Se référant à la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, M<sup>me</sup> Liu souligne que la communauté internationale se doit d'apporter un appui et une assistance à ces pays, car l'APD revêt une importance particulière pour le développement économique. Les pays développés donateurs doivent accroître le ratio entre leur APD et leur PIB afin d'atteindre dès que possible les objectifs fixés. Les pays développés devraient annuler la dette des PMA, et surtout des plus lourdement endettés d'entre eux, pour que ces pays puissent utiliser les ressources limitées dont ils disposent aux fins de leur développement. Les pays développés devraient également encourager leurs entreprises nationales à investir davantage dans les PMA et appliquer dès que possible l'accord intervenu en ce qui concerne l'accès aux marchés en franchise de droits et les contingents. Par ailleurs, il faudrait accorder aux pays les moins avancés un accès préférentiel aux marchés afin de faciliter leur intégration au système commercial multilatéral et de leur permettre de bénéficier des négociations multilatérales.

25. **M. Al-Bader** (Qatar), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la question du suivi intégré et coordonné figure à l'ordre du jour du Conseil depuis 1995. L'accent qui est mis sur les questions thématiques intersectorielles a aidé à promouvoir la mise en oeuvre des décisions prises lors des grandes conférences et des réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, mais il importe néanmoins de préserver l'identité des différentes mesures adoptées pour donner suite à

chaque conférence. La réunion de haut niveau qui doit avoir lieu en 2005 devrait suivre cette approche.

26. Le défi, lors de ces réunions, consistera à faire en sorte que les buts définis lors des grandes conférences des Nations Unies et les Objectifs du Millénaire pour le développement soient poursuivis de façon cohérente et de manière à maximiser les effets de synergie. Les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au plan international ne pourront être réalisés que si les moyens nécessaires, notamment dans les domaines des ressources financières, du transfert de technologies et du renforcement des capacités des pays en développement, sont dégagés à cette fin.

27. Assurer la convergence des décisions issues des Conférences de Johannesburg, de Monterrey et de Bruxelles ainsi que du Plan d'action de la Barbade et des décisions prises lors des autres réunions au sommet et grandes conférences des Nations Unies afin de faire en sorte que les objectifs fixés soient réalisés de façon opportune exige une large coordination au niveau de l'ensemble du système, surtout au niveau des pays, faute de quoi il ne sera pas possible de réaliser les objectifs de développement fixés. Le Groupe des 77 et la Chine proposent qu'à partir de la session de fond du Conseil de 2005, cette question soit examinée lors du débat consacré aux questions de coordination plutôt que lors du débat général. En outre, le point de l'ordre du jour consacré à l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale devrait être regroupé avec le point concernant la coordination au niveau du système tout entier étant donné que l'un et l'autre ont trait à l'ensemble des activités menées par le système des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

28. **M. Neil** (Jamaïque) réitère que le Conseil doit jouer un rôle important dans la suite à donner aux décisions prises lors des réunions au sommet et grandes conférences des Nations Unies. Le Conseil ne doit pas simplement être un mécanisme par l'entremise duquel des rapports sont présentés mais plutôt étudier quant au fond les mesures adoptées pour appliquer les décisions issues des conférences des Nations Unies. Le Conseil devrait également envisager la possibilité de créer un mécanisme spécifique pour évaluer la suite donnée aux conférences et réunions au sommet.

29. Dans ses délibérations, le Conseil devrait mettre l'accent sur le suivi de l'application des décisions

prises lors des conférences des Nations Unies sur la base d'une approche axée sur les résultats plutôt que de s'attacher surtout, comme c'est le cas à l'heure actuelle, aux analyses et aux processus. En fait, le Conseil devrait pouvoir déterminer les progrès accomplis par la communauté internationale sur la voie de la réalisation des objectifs et de l'exécution des engagements internationalement convenus.

30. La délégation de la Jamaïque se félicite du rapport présenté par le Secrétaire général dans le document E/2004/71, mais a un certain nombre de réserves à formuler en ce qui concerne la recommandation figurant au paragraphe 13, laquelle risque à son avis de détourner l'attention de l'approche axée sur les résultats que devrait suivre le Conseil. La délégation jamaïcaine souscrit pleinement aux recommandations figurant aux paragraphes 21 et 27, étant convaincue que les commissions techniques devraient transmettre au Conseil une évaluation objective des efforts qu'elles déploient pour mettre en oeuvre les décisions issues des réunions au sommet et des grandes conférences des Nations Unies et faciliter ainsi un examen global bien informé en 2005. La délégation jamaïcaine, en outre, appuie fermement la recommandation énoncée au paragraphe 57 et espère que le document intitulé "Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous" sera utilisé spécifiquement dans ce contexte car il reflète une perspective extrêmement précieuse de l'évolution du processus de mondialisation et de son impact sur les pays en développement. Pour ce qui est des réunions avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la délégation jamaïcaine considère que les débats devraient parvenir à des conclusions qui se prêtent à l'adoption de mesures concrètes et à l'établissement de contacts réguliers. Le Bureau du Conseil pourrait être le mécanisme chargé d'assurer ces contacts constants.

31. **M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie), relevant que la mise en oeuvre des engagements pris à Bruxelles a pris beaucoup de retard par rapport au calendrier prévu, fait observer que le Programme d'action de Bruxelles ne pourra pas être appliqué si la communauté internationale ne s'efforce pas d'assurer un processus de mondialisation qui soit applicable, qui prévoie des mesures positives pour y inclure les pays les moins avancés et qui, simultanément, les mette à

l'abri de ses conséquences néfastes. Les économies des pays les moins avancés souffrent de contraintes structurelles et de vulnérabilités particulières qui ne pourront être surmontées qu'au moyen d'une combinaison de mesures correctives et de politiques spécifiques. Un dialogue dynamique doit être institué entre tous les partenaires ainsi qu'avec les pays intéressés au sujet de questions d'une importance aussi capitale que l'aide, le commerce, la soutenabilité de la dette et les niveaux de l'APD ainsi que le financement des Objectifs du Millénaire pour le développement et des investissements économiques à long terme qui s'imposent.

32. Une bonne gouvernance est certes importante à tous égards aux échelons national et international, mais le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est une condition sine qua non si l'on veut pouvoir mettre en oeuvre avec succès le Programme d'action de Bruxelles. Le Gouvernement tanzanien a mis en place, dans le cadre de son Programme national d'amélioration de la gouvernance, des institutions, des systèmes et des processus clés afin de renforcer la gouvernance démocratique. Il a également créé une Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, un Secrétariat chargé des questions d'éthique et un Bureau national d'audit. La Stratégie tanzanienne d'assistance constitue le cadre national dans lequel doivent s'inscrire la coordination de l'aide et une gestion appropriée des ressources extérieures afin de mener à bien ainsi la stratégie de réduction de la pauvreté.

33. Les pays les moins avancés ont apporté la preuve de leur ferme volonté de mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles en établissant des points focaux nationaux qui collaborent étroitement avec le Bureau du Haut Représentant. Au plan national, les pays les moins avancés doivent poursuivre et consolider leurs réformes macro-économiques afin d'encourager l'expansion économique et d'institutionnaliser la bonne gouvernance sous tous ses aspects.

34. Au plan international, les problèmes qui doivent retenir l'attention sont notamment l'endettement extérieur, la réalisation des objectifs convenus en matière d'APD, l'ouverture et la transparence du processus de prise de décisions au sein des institutions financières et des institutions commerciales internationales et la fixation d'indicateurs mesurables

permettant de suivre la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement.

35. **M<sup>me</sup> Hounbedji** (Bénin), parlant au nom du groupe des pays les moins avancés, déclare que l'examen annuel des progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme d'action de Bruxelles devrait être une occasion pour les pays les moins avancés d'évaluer les résultats obtenus, les difficultés et les obstacles rencontrés et les perspectives futures de sorte que ce programme d'action ne subisse pas le même sort que les deux programmes qui l'ont précédé. Dans sa résolution 2003/17, le Conseil a demandé l'élaboration d'un rapport plus analytique et davantage axé sur les résultats. Cependant, le rapport à l'examen (E/2004/77) ne reflète pas l'approche quantifiable axée sur les résultats demandée par les pays les moins avancés, de sorte qu'il est difficile d'évaluer les progrès accomplis.

36. En ce qui concerne l'engagement 1, visant la mise en place d'un cadre de politiques axées sur l'être humain, le rapport s'est borné à relever combien de PMA ont enregistré un taux de croissance supérieur à 3 pour cent en 2003, sans mentionner comment ces résultats ont été obtenus ni quels enseignements les autres PMA peuvent en tirer. Le groupe des pays les moins avancés souhaitait que le rapport représente une valeur ajoutée, plutôt que de donner des informations que n'importe qui peut se procurer en lisant le journal ou en navigant sur Internet.

37. En ce qui concerne l'engagement 2 relatif à la bonne gouvernance aux échelons national et international, **M<sup>me</sup> Hounbedji** est heureuse de constater que plusieurs PMA ont entrepris différentes activités visant à améliorer la gouvernance, ce qui revêt une importance générale, et pas seulement pour les PMA. À en juger par les informations figurant dans le rapport, toutefois, la communauté internationale, à la différence des PMA, n'a apparemment rien fait pour honorer ses engagements dans ce domaine.

38. S'agissant de l'engagement 3 touchant le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, une analyse secteur par secteur aurait donné une idée plus claire des progrès accomplis jusqu'à présent par les PMA avec l'appui louable de leurs partenaires de développement. Il faut par conséquent espérer que des chiffres précis seront fournis à l'avenir.

39. Pour ce qui est de l'engagement 4 relatif à l'établissement de capacités productives dans le but de faire en sorte que la mondialisation oeuvre en faveur des PMA, le rapport ne contient aucune information au sujet des activités menées par les PMA et leurs partenaires de développement dans des secteurs d'importance majeure comme la technologie, l'industrie, l'agriculture, et ainsi de suite. Des chiffres auraient facilement pu être obtenus pour brosser un tableau d'ensemble des progrès réalisés. Il convient de se féliciter néanmoins de la publication récente du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que du résumé de ce rapport figurant en annexe au document A/59/98-E/2004/79.

40. Se référant à l'engagement 5 relatif à l'accroissement du rôle des échanges dans le développement, la représentante du Bénin constate, une fois de plus, que le rapport ne contient aucune évaluation adéquate de la large gamme de mesures adoptées par les PMA et leurs partenaires de développement afin d'honorer cet engagement. Elle remercie les pays qui ont lancé des initiatives et des programmes visant à améliorer les possibilités d'accès aux marchés des PMA. Toutefois, il est décevant, dans ce cas aussi, que le rapport ne contienne aucune indication des résultats obtenus, ce qui aurait permis d'évaluer l'impact des mesures en question sur l'expansion économique dans les PMA. De même, comme le rapport ne contient pas de compte rendu détaillé des nombreuses activités réalisées dans le contexte de l'engagement 6, relatif à la réduction de la vulnérabilité et à la protection de l'environnement, il est impossible de se faire une idée claire des progrès accomplis.

41. En ce qui concerne l'engagement 7 relatif à la mobilisation des ressources financières, il est à nouveau impossible d'obtenir une vue d'ensemble des sommes mobilisées pendant la période couverte par le rapport. La délégation du Bénin remercie de leurs efforts les partenaires de développement qui ont dépassé l'objectif fixé pour l'APD et exprime sa gratitude aux autres entités intéressées, et notamment aux fonds et programmes des Nations Unies, de l'appui qu'elles continuent de fournir aux PMA.

42. À l'avenir, le rapport annuel sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 devrait décrire les résultats concrets donnés par les mesures adoptées à

cette fin et comparer les engagements assumés et les progrès accomplis. Au nom des PMA, la délégation béninoise demande que le Programme de Bruxelles soit diffusé dans l'ensemble du système des Nations Unies pour qu'il puisse être incorporé à ses programmes de travail. En outre, des négociations pourraient être entamées avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement pour désigner des chefs de file dans les principaux secteurs et mobiliser ensuite les ressources et l'assistance technique nécessaires pour appliquer le Programme d'action de Bruxelles. Il faudrait élaborer un programme de travail annuel minimum ainsi qu'une feuille de route des activités. Tous les PMA devraient participer efficacement à la prochaine évaluation des progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. À ce propos, M<sup>me</sup> Houngbedji s'interroge sur la mesure dans laquelle la résolution 58/228 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a demandé que cette participation soit financée par l'Organisation des Nations Unies, a été appliquée. En conclusion, elle demande instamment au Bureau du Haut Représentant de poursuivre ses efforts, conjointement avec tous les acteurs pertinents, pour s'acquitter de son mandat.

43. **M. Chowdhury** (Bangladesh), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, met en relief la marginalisation croissante des plus pauvres du monde, dont le nombre devrait, selon les projections, presque doubler d'ici à 2015 si les tendances actuelles persistent. Les PMA font tout ce qui est en leur pouvoir pour honorer leur part des engagements assumés dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles; le Bangladesh, par exemple, a accompli des progrès considérables dans des domaines comme la scolarisation au niveau primaire, la réduction de la mortalité infantile et le ralentissement de l'accroissement démographique. Pendant les années 90, la malnutrition a baissé encore plus rapidement que la pauvreté monétaire, et le nombre de femmes ayant bénéficié de micro-prêts a atteint 12 millions, tandis que le PIB s'est accru de 60 pour cent et que le revenu par habitant a augmenté trois fois plus vite que la moyenne des pays à faible revenu. Ces réussites sont imputables à divers facteurs, y compris une combinaison prudente de stratégies socio-économiques, une gestion macro-économique saine, des politiques orientées vers le marché et, surtout, des idées novatrices d'origine locale comme le microcrédit,

l'éducation informelle et le reboisement social. Convaincu que le développement doit venir de l'intérieur et être appuyé de l'extérieur, le Bangladesh a préparé un avant-projet de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) reflétant les engagements assumés à Bruxelles, conjointement avec toutes les principales parties prenantes. Toutefois, les résultats obtenus dans le domaine social ne sauront être durables en l'absence d'un développement économique adéquat, et la pauvreté ne pourra continuer d'être réduite que si l'environnement extérieur est favorable dans des domaines comme l'aide, les échanges, la dette et le rapatriement de fonds de l'étranger.

44. En outre, le Bangladesh a entrepris d'adopter un certain nombre de mesures de caractère juridique et autre en application du paragraphe 78 du Programme d'action de Bruxelles afin de créer un environnement propice à la mobilisation de ressources nationales et internationales, mais l'application de ces mesures dans la pratique sera difficile si le pays ne reçoit pas de ressources extérieures additionnelles. Pour mobiliser des ressources nationales, le Bangladesh a relevé les impôts et mobilisé le concours de la société civile et des ONG, en particulier dans l'important domaine qu'est le microcrédit. Dans les PMA, l'aide contribue de manière appréciable à renforcer les capacités. M. Chowdhury félicite par conséquent les partenaires qui ont dépassé l'objectif fixé en ce qui concerne la proportion de leur PIB consacrée à l'aide aux PMA, et il espère que leur soutien si nécessaire continuera. Une autre modalité d'assistance efficace consisterait à encourager les investissements étrangers directs dans les PMA afin de renforcer les capacités nationales de production. Il faudrait également annuler la dette des PMA pour libérer des ressources, et il s'agit là d'un problème grave qui appelle une solution d'ensemble.

45. M. Chowdhury appuie la proposition tendant à ce que le Conseil soit associé au suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et considère que l'approche axée vers des résultats suggérée par le représentant de la Jamaïque mérite d'être étudiée activement. En conclusion, il souligne que la communauté internationale doit honorer les engagements qu'elle a pris et aider au renforcement des capacités dans l'intérêt d'un avenir meilleur, plus prospère et plus pacifique pour tous.

46. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) rappelle que la Fédération de Russie a toujours appuyé une présence plus large du système des Nations Unies dans

l'économie du monde moderne et dans la solution des défis auxquels celui-ci est confronté, comme l'ont préconisé un grand nombre de réunions au sommet et de grandes conférences des Nations Unies au cours de la décennie écoulée. Le Conseil a un rôle clé à jouer dans l'intégration et la coordination de l'application des décisions de ces réunions.

47. Les modalités de travail du Conseil, rénovés conformément aux résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale, lui permettront d'être un organe plus dynamique et plus efficace et permettent d'appliquer la plupart des propositions sérieuses qui ont été formulées afin de continuer à rehausser son rôle de fond. Certaines des propositions sont déjà appliquées, par exemple celle qui tendait à ce que le programme de travail pluriannuel soit discuté lors du débat consacré aux questions de coordination et à ce que les rapports soient plus solidement charpentés. La Fédération de Russie remercie le Secrétaire général de son rapport mis à jour sur le rôle qui incombe au Conseil dans la mise en oeuvre intégrée et coordonnée des mesures visant à donner suite aux décisions des principales réunions au sommet et grandes conférences des Nations Unies (E/2004/71) et des recommandations formulées en vue de contribuer à une application intégrale des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale. Il y a lieu de se demander toutefois s'il faut véritablement donner une "plus grande cohérence thématique" à la session de fond du Conseil en articulant toutes les parties de ses délibérations autour d'un thème unique et si cela n'aurait pas pour effet de rétrécir la portée du travail du Conseil. Il serait difficile de traduire les décisions adoptées lors du débat de haut niveau en une indication de fond pour les différents organismes des Nations Unies en quelques jours seulement, et il importe par ailleurs d'éviter que les discussions menées dans le cadre des différentes parties de la session fassent double emploi.

48. La Fédération de Russie ne pense pas que la concertation annuelle entre le Conseil et les institutions financières et les institutions commerciales doive porter exclusivement sur la mondialisation étant donné que ce dialogue constitue la seule instance qui existe à ce niveau et qu'il importe que la discussion demeure large et générale. Par ailleurs, il y a lieu de se féliciter de la participation accrue des ONG et de la société civile à la mise en oeuvre des objectifs et principes directeurs arrêtés par l'Organisation des Nations Unies

ainsi que de la contribution concrète qu'elles apportent à cet égard.

49. La délégation russe appuie la proposition tendant à ce que les commissions techniques jouent un rôle accru dans le suivi de l'application des décisions adoptées lors des grandes conférences des Nations Unies, surtout celles qui ont une portée mondiale. Elle appuie la recommandation formulée par le Secrétaire général au paragraphe 27 de son rapport, car les commissions techniques devraient identifier plus clairement les questions qui appellent une réponse à l'échelle du système tout entier ainsi que les indications que les institutions des Nations Unies attendent du Conseil. Elle appuie également la suggestion tendant à resserrer les liens entre le Conseil et ses organes subsidiaires dans le contexte de l'application des décisions issues des conférences (paragraphe 33). Les commissions régionales ont elles aussi un rôle à jouer en poursuivant le dialogue multilatéral sur les questions intersectorielles à leur propre niveau, et l'on pourrait par ailleurs utiliser plus efficacement les mécanismes sous-régionaux qui existent.

50. La Fédération de Russie reconnaît l'importance d'une coopération accrue entre le Conseil, d'une part, les institutions financières et les institutions commerciales internationales, de l'autre. Il serait bon d'envisager la possibilité d'élaborer un programme pluriannuel de réunions sur le thème général de la coopération aux fins de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Ce programme pourrait être organisé par le Président et les Vice-Présidents du Conseil.

51. **M<sup>me</sup> Nemroff** (États-Unis d'Amérique) fait observer que la création d'un environnement propice à l'expansion économique est au coeur même du Consensus de Monterrey et ajoute que le rapport de la Commission des Nations Unies sur le secteur privé et le développement explique clairement quel est le rôle qui incombe au secteur privé s'agissant d'encourager une expansion économique durable. Les mesures à adopter pour que ce secteur puisse aider les pauvres à prospérer devraient être intégrées systématiquement aux efforts d'aide au développement. À cette fin, les États-Unis ont l'intention de présenter un projet de résolution au sujet de la suite à donner à la Conférence internationale sur le financement du développement aux termes duquel le Conseil déciderait que les recommandations formulées par la Commission

devront être largement diffusées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour ce qui est du désir exprimé par certaines délégations de voir renforcer le suivi de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international et d'établir de nouveaux mécanismes à cette fin, la délégation des États-Unis considère que l'application au niveau des pays d'une approche axée sur les résultats en dirait beaucoup plus long sur les progrès accomplis sur la voie de ces objectifs qu'une approche fondée sur les apports et les statistiques à ce sujet.

52. **M<sup>me</sup> Ruder** (observateur de la Suisse) déclare que le Conseil a joué un rôle important en commençant à appliquer une approche intégrée du suivi des réunions au sommet et grandes conférences des Nations Unies en mettant l'accent sur les thèmes communs de ces réunions. Il joue également un rôle capital en appuyant la mise en oeuvre des objectifs de développement convenus au plan international ainsi qu'en établissant un lien plus étroit entre la formulation d'orientations générales et les activités d'exécution au sein des organes intergouvernementaux. En appliquant une approche intersectorielle de l'examen des progrès accomplis dans l'application des décisions des grandes conférences des Nations Unies et de la suite qui y a été donnée, le Conseil pourrait focaliser son travail et devenir un partenaire plus solide. Il demeure néanmoins nécessaire de continuer à resserrer les liens entre la formulation des orientations de politique générale et la coordination.

53. Considérant le rôle clé qui incombe aux commissions techniques s'agissant de suivre l'application de ces décisions, M<sup>me</sup> Ruder se félicite des mesures novatrices qu'a adoptées la Commission du développement durable (CDD) pour réformer ses méthodes de travail et établir ainsi un cycle permettant de relier véritablement le travail mené au niveau des experts et les activités de formulation des politiques. Elle se félicite aussi des efforts déployés dans la même direction par la Commission du développement social; ainsi, l'efficacité de son travail a été améliorée par les discussions restreintes qu'elle a organisées au sujet des questions émergentes et par l'accent mis sur les questions inscrites à l'ordre du jour de ses sessions. La délégation suisse encourage les commissions techniques à échanger des données d'expérience et, dans ce contexte, se félicite de la recommandation formulée au paragraphe 22 du document E/2004/71.

54. En ce qui concerne le rôle qui incombe au Conseil dans le suivi des décisions adoptées à l'issue de l'examen triennal d'ensemble des politiques, il faudrait réfléchir davantage aux rôles respectifs du Conseil et des réunions conjointes des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies. Ces derniers peuvent également intensifier leur échange de données d'expérience et d'information avec les commissions techniques. M<sup>me</sup> Ruder appuie la recommandation tendant à relier sur une base thématique les ordres du jour et programmes de travail des organes directeurs des organismes du système des Nations Unies, approche qui serait de nature à renforcer le processus de concertation entre les divers organes.

55. Il est certain que la contribution apportée par les autres parties prenantes aux travaux du Conseil rehausse le dynamisme du processus intergouvernemental et revêt une importance capitale pour la mise en oeuvre des objectifs de développement convenus au plan international. De plus, le Conseil a créé un certain nombre de mécanismes visant à renforcer le dialogue avec diverses autres institutions. Dans ce contexte, il y a lieu de se féliciter de la réunion annuelle spéciale de haut niveau organisée avec les institutions de Bretton Woods et avec l'OMC, mais l'on pourrait apparemment renforcer encore plus ce dialogue, outre qu'il importe d'assurer la continuité de ces réunions. Enfin, M<sup>me</sup> Ruder appuie pleinement le thème proposé par le Secrétaire général pour la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale prévue pour 2005.

56. **M. Balarezo** (observateur du Pérou) souligne que le Conseil, ses organes subsidiaires et les fonds et programmes des Nations Unies, dans leurs domaines de compétence respectifs, sont à même d'identifier les progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre des objectifs de développement convenus au plan international. Lors de la réunion spéciale de haut niveau de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu en 2005, l'attention devra porter surtout sur le Consensus de Monterrey, l'accent devant être mis en particulier sur le financement des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, le Secrétariat devra contribuer à la discussion et faire en sorte que les différentes questions soient examinées à l'intersection des divers chapitres du Consensus de Monterrey pour garantir une analyse à l'échelle du système tout entier. Le travail accompli par les

commissions techniques est important aussi à cet égard, bien qu'il reste beaucoup à faire et qu'il faille élaborer des indicateurs permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les engagements pris au plan international ont été honorés. Les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation du huitième Objectif du Millénaire pour le développement, en particulier, paraissent insuffisants.

57. Bien que la participation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) à la session de printemps soit une pratique à encourager, la première priorité doit consister à déterminer comment l'on peut au mieux garantir la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. À ce propos, il importe au plus haut point d'assurer une plus large participation des commissions régionales et des banques régionales de développement, ainsi d'ailleurs que du secteur privé, qui joue un rôle substantiel dans le développement. Il faudrait également envisager la possibilité de relier les activités à celles du Pacte mondial pour accroître la participation du secteur privé à l'examen des différentes questions thématiques. Des défis majeurs attendent le Conseil au cours de l'année à venir, et sa session de fond devrait par conséquent être consacrée à un thème suffisamment large pour conférer à ses délibérations une valeur ajoutée. Il importe manifestement d'étudier la contribution du système à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

58. **M<sup>me</sup> Izata** (observateur de l'Angola) déclare que l'objectif principal du Programme d'action de Bruxelles ne pourra être atteint que si les pays les moins avancés peuvent compter sur l'appui de leurs partenaires développés. Une croissance alimentée par les exportations est une condition préalable indispensable à la réduction de la pauvreté et au développement durable étant donné que la plupart de ces pays sont tributaires des recettes provenant de l'exportation de produits primaires. Les programmes d'accès préférentiel aux marchés offerts par les États-Unis à d'autres pays n'ont pas été complètement utilisés en raison de contraintes du côté de l'offre, par exemple l'insuffisance des capacités de produire pour l'exportation, les barrières non tarifaires, les règles d'origine et les normes techniques.

59. Si l'on veut continuer à progresser, il faudra que les partenaires développés renouvellent l'engagement qu'ils ont pris d'améliorer leur politique. La tendance à la baisse de l'APD a affecté les capacités de

production, les investissements et les possibilités d'exportation pour les pays les moins avancés, ce qui a contribué à porter leur endettement à des niveaux insoutenables. Dès que cela sera possible, tous les pays développés devraient, comme cela a été fixé pour objectif, faire l'apport de 0,20 pour cent de leur produit national brut aux pays les moins avancés. Aucun effort ne devrait être négligé pour que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

60. **M. Ikouebe** (Congo) déclare que nombre de pays en développement demandent instamment à la communauté internationale d'honorer ses engagements, la pauvreté ne faisant que s'aggraver tandis que le fossé entre pays développés et pays en développement, et surtout ceux d'Afrique, continue de se creuser. Il ressort de l'*Étude sur l'économie mondiale* de 2004 que la reprise de l'activité économique dans le monde, qui s'est traduite par des taux de croissance de 3,5 pour cent en moyenne, devrait bénéficier à toutes les régions. Paradoxalement, le niveau de pauvreté est demeuré élevé dans les pays en développement. De plus, le manque de ressources restant pour eux un handicap majeur, les pays les plus pauvres d'Afrique, même s'ils atteignaient les taux de croissance prévus, ne pourraient pas réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'existe pas de moment plus opportun de réaffirmer le rôle essentiel qui incombe au Conseil dans le suivi des recommandations issues des grandes conférences internationales. Comme indiqué par le Secrétaire général, le renforcement de la coordination et le resserrement des liens entre le Conseil, ses organes subsidiaires et les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies peuvent beaucoup contribuer au suivi détaillé de la mise en oeuvre des différents consensus qui se sont dégagés au plan global. Le Conseil devrait saisir l'occasion offerte par le dialogue en cours pour définir de façon plus précise le rôle que chaque organe doit jouer dans ce processus et encourager les effets de synergie de nature à promouvoir une approche intégrée et coordonnée et la convergence de ses activités. Il faudrait également tirer le plus grand parti possible des résultats des réunions de printemps que le Conseil a tenues avec les institutions de Bretton Woods. La mise en oeuvre du Consensus de Monterrey est aujourd'hui plus urgente que jamais, la plupart des pays en développement étant affectés par le manque de

capitaux d'investissement, la diminution de l'APD et le fardeau de la dette.

61. Pour le Congo, les investissements et la solution du problème de la dette sont les questions les plus pressantes à régler en vue de faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi des initiatives ont-elles été prises au plan national pour combattre la corruption, réglementer la passation des marchés publics, améliorer la transparence du processus budgétaire et renforcer les capacités dans le domaine des statistiques et dans d'autres domaines en mobilisant le concours des divers partenaires et en encourageant une allocation rationnelle des ressources.

62. **M. Camara** (Guinée) déclare que l'application du Programme d'action de Bruxelles donne à son pays un espoir nouveau pour ce qui est des résultats potentiels des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il remercie tous les partenaires de développement de son pays de leurs engagements et fait appel à tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils allègent le fardeau que leur endettement représente pour les pays les moins avancés. En appuyant le renforcement des capacités productives ainsi que des capacités humaines et institutionnelles, les donateurs encourageraient parmi les PMA un plus grand sentiment d'appropriation du Programme d'action. Il faudrait instituer des mécanismes d'examen novateurs pour évaluer les progrès accomplis dans les domaines économique et social aux échelons national et régional dans le contexte du Programme ainsi que la contribution apportée par les divers partenaires de développement à la réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies, en particulier le Bureau du Haut Représentant, ont pris l'initiative louable de diriger les efforts visant à coordonner l'application des décisions issues des conférences mondiales consacrées aux problèmes du développement économique et social. La délégation guinéenne appuie les recommandations formulées dans les divers rapports et considère que la mise en oeuvre accélérée du Programme d'action constitue pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement la meilleure occasion d'éradiquer la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

63. **M. Shimizu** (Japon) souligne que, dans les efforts qu'il déploie pour aider à relever les défis auxquels l'humanité est confrontée dans les domaines économique et social, le système des Nations Unies

doit passer en revue ses activités et veiller à ce que celles-ci conservent leur utilité pour la majorité des parties prenantes, au risque de perdre sa pertinence et sa légitimité. Si l'on veut que les décisions issues des réunions au sommet et des grandes conférences des Nations Unies soient appliquées, il faudra surtout rationaliser les activités du Conseil économique et social. En outre, il faudra continuer à resserrer la communication établie entre les membres du Conseil, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et les groupes consultatifs sur l'Afrique. Il faudra mieux tirer parti des commissions régionales; celles-ci ont en effet démontré qu'elles peuvent, dans les limites des ressources existantes, apporter une contribution de qualité et leurs pratiques devraient être élargies à d'autres activités du Conseil. De même, il faudra assurer l'interaction requise entre les commissions techniques et les organes subsidiaires du Conseil. La cohérence sur le plan thématique est importante si l'on veut pouvoir aborder des problèmes de très large portée d'une manière coordonnée et intégrée de nature à garantir la discipline budgétaire tout en concentrant sur les problèmes prioritaires du moment les énergies de la communauté internationale.

64. **M. Kommasith** (observateur de la République populaire démocratique lao) considère que le rapport du Secrétaire général devrait non seulement comporter un exposé détaillé de la mesure dans laquelle les PMA et leurs partenaires de développement ont mis en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles mais aussi comprendre des analyses et des évaluations de l'impact produit au niveau des communautés locales. Dans l'ensemble, la délégation laotienne souscrit à l'avis selon lequel la responsabilité primordiale en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action incombe aux PMA, tout en considérant que l'engagement dont ils ont fait preuve à cet égard mérite de recevoir un solide appui politique, financier et moral de la part de leurs partenaires de développement.

65. Le Laos a établi des mécanismes de haut niveau afin de suivre et de coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action au plan national et de présenter des rapports à ce sujet. Attachant une grande importance à la mise en oeuvre du Programme d'action et des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement laotien a intégré la plupart des buts et objectifs fixés à la stratégie nationale élaborée pour promouvoir la croissance et l'éradication de la pauvreté. S'il veut réduire la pauvreté d'ici à 2015 et

cesser d'appartenir à la catégorie des PMA d'ici à 2020, le Laos doit mobiliser des ressources suffisantes, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour surmonter les défis auxquels il est confronté en tant que pays sans littoral, de surcroît au nombre des moins avancés.

66. **M<sup>me</sup> Mammadova** (Azerbaïdjan) souligne que le Conseil a un rôle capital à jouer dans l'examen de la mise en oeuvre des objectifs convenus au plan international et devrait encourager une interaction plus large et plus efficace entre ses commissions techniques et les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies pour faire en sorte que ces derniers suivent les orientations de politique générale définies par les commissions techniques. Une interaction accrue entre le Conseil et le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies renforcerait le rôle du Conseil en matière de formulation des orientations de politique générale et aurait un impact positif sur les activités sur le terrain. La continuité et la persévérance dans les travaux du Conseil sont essentielles au processus de suivi. L'Azerbaïdjan appuie pleinement les suggestions formulées par le Secrétaire général à propos du rôle du Conseil et de ses organes subsidiaires en prévision de la réunion plénière de haut niveau qui doit avoir lieu en 2005.

67. **M. Penjo** (Bhoutan) déclare que son pays est encouragé par les efforts entrepris pour donner suite à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et pour intégrer le Programme d'action de Bruxelles aux programmes de travail des différentes institutions du système. Il reste cependant beaucoup à faire si l'on veut que les objectifs fixés et les engagements assumés dans le Programme de Bruxelles ne restent pas lettre morte. Le manque de capacité constitue un problème majeur pour les PMA, de même que d'autres obstacles qui ne sauraient être surmontés sans l'appui financier et technique des partenaires de développement. L'insuffisance des ressources pouvant être allouées à la prestation des services sociaux essentiels a des conséquences immédiates sur l'incidence de la pauvreté dans les PMA. Le Bhoutan reste lourdement tributaire de l'APD pour ses programmes de développement. En outre, ses marchés intérieurs sont exigus et il n'occupe pas de situation stratégique suffisante, dans le domaine commercial, pour attirer des investissements étrangers directs et des apports de ressources privées de l'extérieur. Les principaux défis auxquels le Bhoutan

est confronté sont notamment les contraintes qui caractérisent les secteurs du commerce et des transports, les capacités limitées du secteur privé et le manque de main-d'oeuvre qualifiée. C'est certes aux PMA qu'incombe la responsabilité primordiale de leur propre développement, mais les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement peuvent, en fournissant de façon prévisible et au moment opportun les ressources nécessaires, beaucoup contribuer à la mise en oeuvre réussie du Programme d'action de Bruxelles.

68. **M. Gouveia** (Mozambique) réitère l'appui de son pays au Programme d'action de Bruxelles, comme en témoigne le fait qu'il a déjà été désigné un point focal chargé de l'application du Programme d'action au plan national. M. Gouveia demande instamment à tous les partenaires de développement de se montrer à la hauteur du ferme engagement qu'ont pris les PMA de mener à bien le Programme d'action de Bruxelles.

69. **M. Boehnke** (Directeur général du Fonds commun pour les produits de base) rappelle que le Fonds est une institution financière intergouvernementale créée sous les auspices de la CNUCED qui coopère avec les autres organisations multilatérales et la société civile pour appuyer le développement socio-économique et réduire la pauvreté. Les activités du Fonds sont axées sur l'amélioration de la productivité et de la qualité, la commercialisation, la diversification horizontale et verticale, l'appui au secteur privé, la gestion des risques liés aux prix et la contribution au bon fonctionnement d'une économie mondiale libéralisée. Les produits de base demeurent le principal pilier de l'économie dans la grande majorité des pays en développement, et en particulier dans les PMA, plus de 50 pays en développement étant tributaires de trois grands produits de base, voire moins, pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation. La situation de ces derniers a encore été aggravée par plus de dix ans de dégradation des termes de l'échange des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement ainsi que par des fluctuations marquées des cours. Bien avant la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Fonds accordait déjà la priorité à la situation des pays les moins avancés, et il continue de le faire. Fin juin 2004, le Fonds avait, dans le cadre de son deuxième plan quinquennal pour 2003-2007, approuvé au total 190 projets, dont 127 projets ordinaires et 63 projets

accélérés, pour un coût total de 380,8 millions de dollars des Etats-Unis.

*La séance est levée à 13 h 5.*